

# Les enjeux de la protection de la santé mentale des travailleurs

Section suisse de la SIDTSS, Bâle, 17 mars 2023

Nicolas Moizard  
Université de Strasbourg

# Introduction

- ◆ Prise en compte croissante de la santé mentale au travail en droit international, européen et français
- ◆ Regroupement sous la qualification de *risques psychosociaux* : « risques professionnels qui mettent en jeu l'intégrité physique et la santé mentale des salariés, à l'interface de l'individu (le « psycho ») et de sa situation de travail (le « social ») »  
(Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, 2000)
- ◆ Notion opérationnelle dans la jurisprudence de la CJUE (CJUE 9 mars 2021, 344/19)

Plusieurs qualifications juridiques : stress, harcèlement, violence, agissements sexistes...

# Plan

1. Le contrôle de l'organisation du travail

1.1. Le contrôle judiciaire par le harcèlement moral institutionnel

1.2. La régulation interne à l'entreprise

2. La protection de la personne

2.1. La réactivation de la notion de dignité

2.2. le dépassement des frontières de l'entreprise

# 1. Le contrôle de l'organisation du travail

## 1.1. Le harcèlement moral institutionnel

Affaire *France Telecom* : Cour d'appel de Paris, chambre correctionnelle, 30 septembre 2022

Plainte d'une organisation syndicale contre la société et 3 dirigeants suite à des suicides

Tribunal correctionnel de Paris 20 décembre 2009 : condamnation pour harcèlement moral institutionnel – confirmation en appel

# 1.1. Le harcèlement moral institutionnel

Cour d'appel de Paris, 30 septembre 2022

- ◆ Les agissements répétés peuvent résulter « de méthodes de gestion ou de management, voire d'une véritable organisation managériale ».
- ◆ Concernant les auteurs de l'infraction, « ni la lettre du texte ni la logique de la matérialité des faits n'imposent qu'ils connaissent ou identifient les victimes des faits ».
- ◆ Élément moral : « avisés par des voies multiples », les dirigeants « ne peuvent invoquer...leur absence de conscience quant aux effets négatifs sur la santé des personnels et sur leurs conditions de travail du maintien de la méthode ».

## 1.2. la régulation interne à l'entreprise

- ◆ Niveau pertinent et moyens?
  - L'information et la consultation des élus du personnel : principe de participation (directive-cadre 89/389)
  - Les organes dirigeants : les orientations stratégiques de l'entreprise
  - La négociation collective : l'exemple du droit à la déconnexion; Accord-cadre européen sur la numérisation du 22 juin 2010
  - L'Etat : l'enjeu de l'intelligence artificielle : projet de la Commission européen du règlement *Artificial Intelligence Act* (2021); résolution de la CES du 6 décembre 2022

## 2. La protection de la personne

### 2.1. La réactivation de la notion de dignité

- Présente dans la Charte des droits fondamentaux de l'UE : « intégrité physique et mentale »
- Intégration tardive dans l'ordre juridique français (Conseil constitutionnel 27 juillet 1994)
- Présente dans plusieurs qualifications juridiques : violence et harcèlement (convention OIT 190)
- Réparation pour préjudice lié au manquement à la dignité : [Cass. Soc. 8 févr. 2023, FP-B+R, n° 21-14.451](#)

## 2.2. Le dépassement des frontières de l'entreprise

- ◆ Les faits en dehors du temps et du lieu de travail (harcèlements)
- ◆ « les risques extérieurs » (ANI du 9 décembre 2020 sur la santé au travail)
- ◆ Convention 190 OIT à propos des violences conjugales
- ◆ L'entreprise inclusive?